

Masahiko KITAMURA
Marianne Traduction
322, Kamitara, Maibara, Shiga - JAPON
Tel : (81)-90-6827-5463
<https://www.marianne.jp/ztraducteuragreerfr.htm>

Attn : Destinataires des traductions certifiées établies par mes soins

Traduction certifiée

Je suis un traducteur agréé par l'Ambassade de France au Japon (titulaire de l'Agrément N°20/2018 délivré (renouvelé) par le Consul le 25 juin 2018) et inscrit en tant que tel dans la « Liste de publicité » de ladite Ambassade (<http://www.ambafrance-jp.org/Liste-des-societes-de-translation>).

Les traductions certifiées que j'établis ont la « validité d'une traduction certifiée par l'Ambassade et reconnue par les autorités administratives françaises et étrangères » (Article 2 de l'Agrément) et sont « opposables aux tiers ou à l'administration » (Article 5 de l'Agrément).

Par ailleurs, conformément aux Articles 2 et 6 de l'Agrément, elles comportent un cachet de « traducteur agréé » apposé en bas de page, un cachet apposé à cheval en haut de page ainsi que le numéro de page en cas de pluralité de pages. L'apposition de la signature n'est pas prévue par l'Agrément.

Le numéro d'authentification (8 chiffres) indiqué en bas de page vous permet de vérifier l'authenticité de la traduction certifiée. Veuillez me communiquer par email (mail@marianne.jp) :

- le nom de la personne faisant l'objet de la certification ;
- le type de document (fiche d'habitant, etc.) ;
- le numéro d'authentification.

Je vous dirai s'il s'agit ou non d'une traduction certifiée établie par mes soins.

Copie certifiée conforme

Conformément à l'Article 9 de l'Agrément, je dispose d'un pouvoir de produire, en cas de nécessité et après comparaison avec l'original, une copie certifiée conforme qui se « substitue à un original qui ne peut être annexé aux traductions sans risquer d'être détérioré ». Par ailleurs, « le format de la photocopie certifiée conforme peut différer à celui du document original ».

滋賀県米原市上多良322
フランス語翻訳マリアヌヌ 北村昌彦
090-6827-5463 / 0749-52-6402

<https://www.marianne.jp/ztraducteuragree.htm>

弊方作成の法定翻訳文書の提出を受けられた方へ

法定翻訳(認証翻訳)

弊方は、在日フランス大使館公認翻訳者(認可証第 20/2018 号)です。
(<http://www.ambafrance-jp.org/Liste-des-societes-de-traduction>)

弊方作成の法定翻訳文書は、「大使館によって保証され且つフランス及び他国の行政機関によって認められる翻訳としての有効性」(認可証第2条)を持ち、「第三者や行政機関に対抗できる」(認可証第5条)ものがございます。

法定翻訳文書は、「原本(もしくは原本証明コピー)」と「翻訳文書」で構成されておりますが、認可証第2条及び第6条に基づき、翻訳文書の下部に「在日フランス大使館公認翻訳者認証印」が、綴じ合せ部分に「割印」が押しつけてございます。下部には「ページ番号」を記してございます(翻訳文書が複数ページある場合のみ)。「法定翻訳者のサイン」は求められておりません。

ページ下部には、8ケタの識別番号を付記しております。「証明対象者の氏名」「文書の種類(住民票・・・)」「識別番号」をメール(送信先 mail@marianne.jp)でご連絡いただけましたら、当該文書の真贋につき回答をさせていただきます。

原本証明コピー

再発行不可などの理由により原本を手放すことができないもの(卒業証書・運転免許証など)については、それらの「原本証明コピー」を作成する権限を弊方は付与されております(認可証第9条)。「原本(現物)を実際に目視確認した上で作成しなければならない」という規定に則って弊方が作成した原本証明コピーには、弊方の認証印が押しつけてございます。

なお、原本証明コピーは等倍コピーである必要はないとされておりますので、卒業証書等の大判のものはA4サイズに縮小コピーされている場合がございます。